

Ouverture à partir du 2 avril 2008



harmonia

Harmonisation de la collecte  
des données financières  
des organismes de logement social

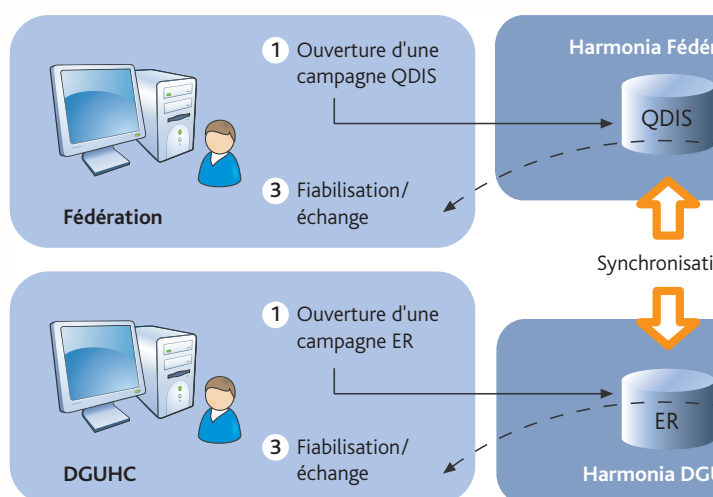
Harmonia est un outil informatique sécurisé fonctionnant sur Internet. Cet outil rend possible la collecte dématérialisée des états réglementaires Hlm (ER, appelés communément « liasses Berger-Levrault ») par le ministère en charge du Logement, ainsi que des questionnaires permettant l'établissement des dossiers individuels de situation (QDIS/Liasse DIS) par les différentes fédérations professionnelles du logement social.

Suite aux observations formulées par la Cour des comptes dans son rapport public de 2001, la Caisse de garantie du logement locatif social (Cgls) a travaillé en étroite collaboration avec ses partenaires :

- la Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGuHC),
  - la Fédération nationale des Offices publics de l'habitat,
  - les entreprises sociales pour l'habitat (Fédération esh)
  - la Fédération nationale des sociétés coopératives d'Hlm (FNSCHLM),
  - la Fédération nationale des Sem (Sem),
- et en lien avec l'Union sociale pour l'habitat (USH), sur le projet d'harmonisation de la collecte des données financières relatives aux organismes de logement social.

D'autres partenaires ont été associés à différentes phases du projet, parmi lesquels la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et la Mission interministérielle d'inspection du logement social (Miilos).

Les cinq sites Harmonia ouvriront à partir du 2 avril 2008.



Harmonia est un outil de collecte commun aux partenaires mais conçu pour fonctionner sur cinq serveurs séparés (un pour le ministère en charge du Logement et un pour chacune des fédérations), afin de garantir la sécurité d'accès aux données et le respect des principes de confidentialité propres à chacun.

### Avantages pour tous

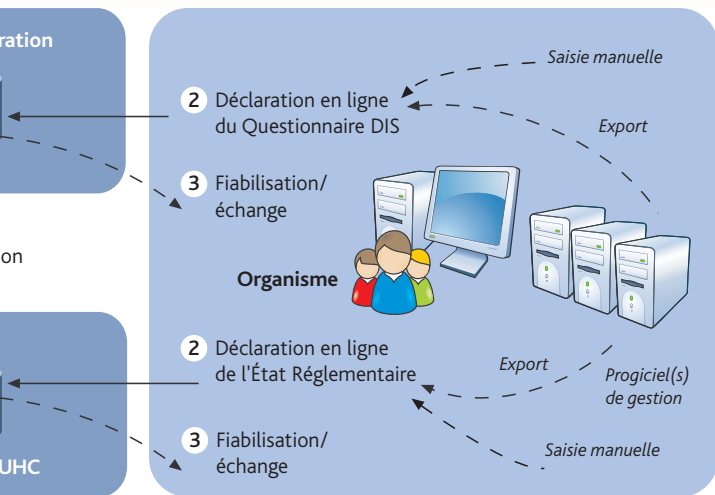
- Simplification des procédures de collecte
- Dématérialisation, c'est-à-dire diminution des traitements papier ②
- Amélioration de la fiabilité des informations
- Échange dans la sécurité autour d'une plate-forme collaborative ③
- Norme commune pour transférer ou échanger les données financières.

### Avantages pour les organismes

- Alimentation directe des états depuis votre système d'information (export depuis les progiciels de gestion, la saisie manuelle demeurant possible pour tout ou partie des données)
- Une seule saisie pour les données communes aux ER et aux QDIS, échangées entre les serveurs concernés grâce à la synchronisation
- Transmission électronique aux autorités administratives des documents comptables ②
- Consultation des données stockées sur 5 ans
- Saisie sécurisée à l'aide de login/mot de passe et par signature électronique des états transmis.

### Avantages pour les fédérations et la DGuHC

- Rationalisation des processus de fiabilisation
- Évolution des questionnaires facilitée ①
- Amélioration du suivi des échanges ③.



### Utiliser Harmonia est-il obligatoire ?

Même si ce n'est pas obligatoire, les partenaires incitent fortement les organismes à utiliser Harmonia dès 2008. En effet ce dispositif a vocation à devenir le moyen exclusif de transmission des états réglementaires.

### Mon système informatique est-il adapté ?

Il suffit d'un navigateur Internet pour se connecter à Harmonia. Les éditeurs de progiciels de gestion immobilière et les prestataires informatiques actifs sur le secteur ont été informés du projet. Certains d'entre eux mettent à disposition de leurs clients, un outil permettant l'automatisation des échanges avec Harmonia. Ils ont été sensibilisés notamment à la nécessaire maîtrise des coûts informatiques des organismes.

### Quelles personnes seront habilitées à saisir les données sur Harmonia ?

La saisie des données se fait sous la responsabilité de l'organisme. Il pourra la confier à un ou plusieurs de ses salariés ou à un prestataire de services. Il attribuera à chaque utilisateur Harmonia de son organisme un identifiant, un mot de passe et définira le rôle de chacun.

### Quels contrôles seront effectués au niveau de la collecte des données ?

Deux types de contrôle sont mis en place : des contrôles métiers et des contrôles de format. Les contrôles métiers sont des indications sur d'éventuelles erreurs ou remarques sur les valeurs saisies. Les contrôles de format de données permettent de s'assurer qu'un champ est correctement saisi (ex. : un montant, une date). Les erreurs de saisie seront détectées dès l'enregistrement du formulaire.

### Quels sont les destinataires des données du système Harmonia ?

#### Dès l'ouverture des sites

- Transmission au ministère en charge du Logement des ER pour les organismes Hlm et des QDIS pour les Sem
- Transmission à votre fédération des QDIS et si vous êtes un organisme Hlm, transmission des ER conformément aux statuts de votre fédération.

#### Ultérieurement dans des conditions à définir

Transmission des ER pour les organismes Hlm et transmission des QDIS pour les Sem aux interlocuteurs suivants : la CDC, la Cglls, la Miilos, les Préfets.

### Quelles sont les règles de transmission des données aux partenaires ?

Harmonia respecte des règles de confidentialité générales ou propres à certaines familles d'organismes. Harmonia incite également à accélérer et faciliter la diffusion des informations. Dans ce contexte, des règles de transmission précises sont prévues.

Ces règles reposent sur des paramétrages à plusieurs niveaux du système, partenaire par partenaire. L'organisme a le choix de transmettre ses ER et/ou son QDIS à un partenaire associé, en cochant des cases appropriées, dans la mesure où sa fédération (pour le QDIS) et/ou le ministère en charge du Logement (pour les ER) ont permis ce choix. L'ensemble des paramétrages est visible par l'organisme sur un tableau dans Harmonia.

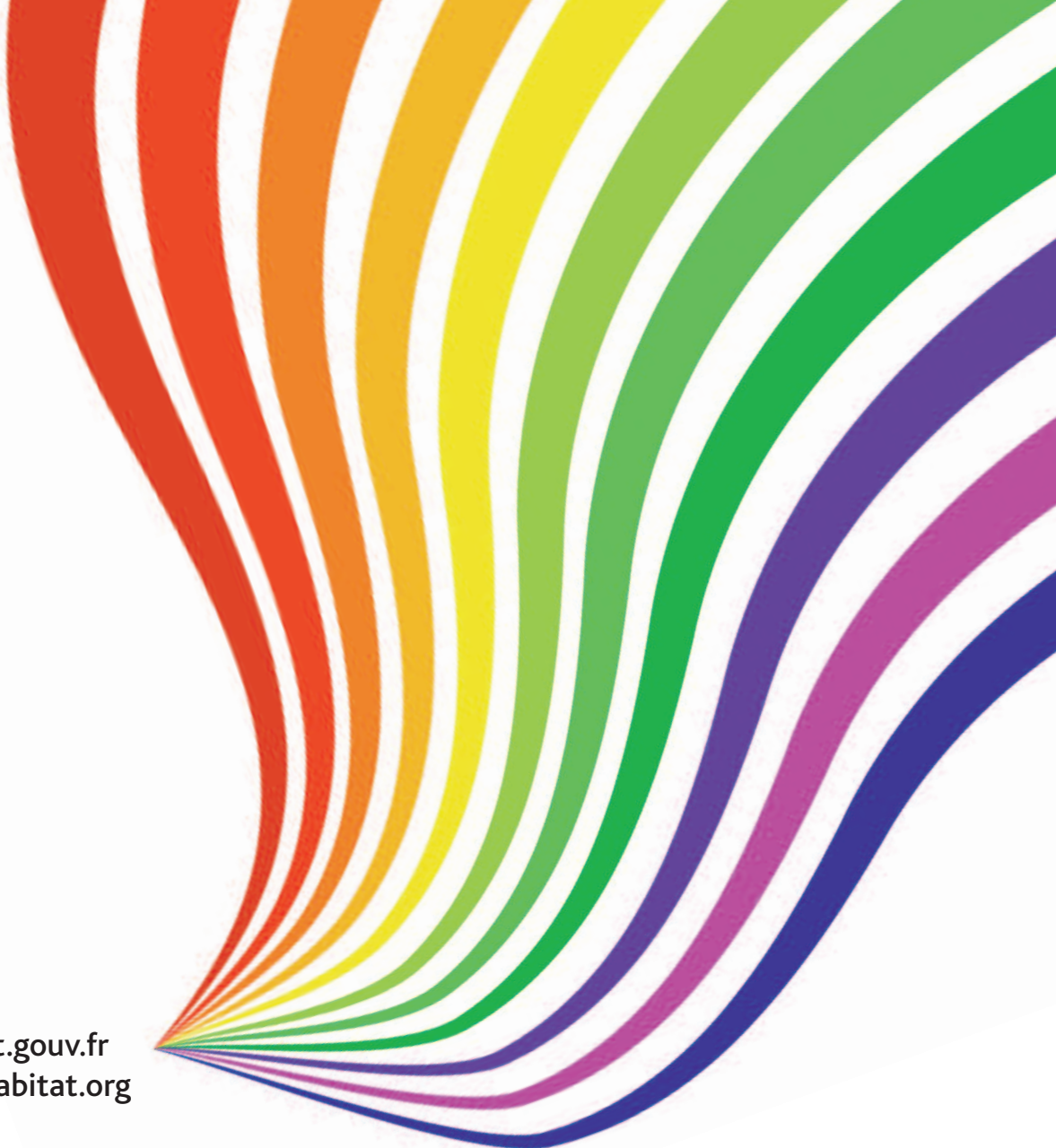
### Quelles sont les actions d'accompagnement ?

- Hotline assurée par le développeur d'Harmonia les jours ouvrés de 9h00 à 17h00 jusqu'en septembre 2009

➔ 01 55 78 23 96

APPEL NON SURTAXÉ

- Manuel utilisateur accessible en ligne sur les sites Harmonia et sur les sites des fédérations.
- Présentation d'Harmonia aux organismes : une journée d'information sera organisée par les organisations professionnelles pour les organismes Hlm et les Sem.



[harmonia.logement.gouv.fr](http://harmonia.logement.gouv.fr)  
[harmonia.offices-habitat.org](http://harmonia.offices-habitat.org)  
[harmonia.esh.fr](http://harmonia.esh.fr)  
[harmonia.hlm.coop](http://harmonia.hlm.coop)  
[harmonia.lesepl.fr](http://harmonia.lesepl.fr)

